

Mentionnons sommairement les principales décisions qui sont à son crédit : la pose d'un gros tuyau vertical dans l'église, 11 octobre 1857 ; le changement du cimetière des enfants morts sans baptême, 1er novembre 1857 ; construction d'un local pour le corbillard et érection d'un confessionnal dans la chapelle S. Joachim, 6 décembre 1857 ; réparation du tableau de la Ste Famille, 27 décembre 1857 ; assurance de l'église, du presbytère et de la sacristie à l'Assurance mutuelle des fabriques, pose d'un plafond à la sacristie, 24 janvier 1858 ; renouvellement des chassis de l'église, 5 décembre 1858 ; suppression des arcades, érection d'un second jubé et substitution d'une nouvelle chaire à l'ancienne, 6 janvier 1859 (1) ; numérotage des bancs de la nef et des jubés, 13 février 1859 ; commande d'un nouveau banc de l'Œuvre, 17 avril 1859 ; construction d'une estrade à l'avant de l'ancien jubé, destinée à l'harmonium, 5 juin 1859 ; parachèvement de l'intérieur de l'église et de la sacristie, 20 novembre 1859. Bien que ces travaux n'aient été exécutés que dans le cours de l'année 1860, la répartition légale qu'ils nécessitèrent était en force depuis le 25 juillet 1858.

On peut dire que la décoration de l'église a été le grand œuvre de M. Lahaye pendant son passage au Cap-Santé. Chose étonnante ! cette église, qui comptait un siècle d'existence, attendait encore une parure convenable, et n'avait même qu'une voûte brute. La sacristie n'était pas plus privilégiée sous ce rapport. On avait attendu un peu tard, il nous semble, puisque les démembrements de la paroisse étaient commencés et devaient se précipiter. Les paroissiens le comprenaient évidemment, car ils donnèrent, sans se faire prier, leur assentiment aux travaux projetés, et la répartition légale qu'ils nécessitaient ne rencontra aucune opposition. Ils ont, cette fois, montré du flair, car s'ils eussent forcé le curé de remettre ces améliorations à plus tard, il leur aurait fallu les faire également, un jour ou l'autre, mais dans des conditions beaucoup moins favorables.

Ces décorations, qui ont coûté sept mille piastres environ, sont de bon goût. Elles pourraient sans doute être plus somptueuses, mais il était difficile de faire mieux avec le montant prélevé pour ces dépenses. M. Lahaye n'ayant pas à sa disposition un nombre illimité de milliers de piastres, dut s'en tenir à ce qui était strictement convenable,—et il a eu parfaitement raison.

(1) La fabrique a payé cinquante-cinq livres, ancien cours, pour cette chaire et cent soixante-douze piastres pour le banc de l'Œuvre.